

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 23 avril 2009, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. François Nyfeler, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. François Nyfeler, président, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les membres. Il salue M. Stéphane Boillat, maire, ainsi que les membres du Conseil municipal. Il est constaté l'absence de M. Raymond Glück, conseiller municipal, excusé. Des salutations sont adressées aux représentants de la presse.

M. François Nyfeler, président, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2009
3. Communications du président et du maire
4. Introduction de l'école à journée continue dès la rentrée scolaire d'août 2009 – Règlement relatif à l'accueil préscolaire et scolaire à Saint-Imier : décisions
5. Prix du gaz : augmentation de la marge sur la vente de gaz naturel dès le 1^{er} avril 2009 : décision
6. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 150'000.-, figurant au budget des investissements en 2009 et 2010, pour l'achat de 2 disjoncteurs devant permettre l'alimentation de la station de couplage des Services techniques : décider du mode de financement
7. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 120'000.-, figurant au budget des investissements, pour la construction d'un mur de sécurité le long de la route de Mont-Soleil en dessous de l'ancien ouvrage militaire : décider du mode de financement
8. Ouverture d'une classe supplémentaire – Ecole secondaire : décision
9. Motions et interpellations
10. Réponses aux motions et interpellations
11. Petites questions
12. Réponses aux petites questions
13. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Walter Von Kaenel (Rad.), M. Yves Houriet (Rad.), M. John Buchs (Rad.), M. Vincent Brahier (Rad.), M. Eric Schweingruber (Rad.), M. Daniel Müller (Rad.), M. Frédéric Bürki (Rad.), Mme Joëlle Häller (Rad.), Mme Talika Gerber (Rad.), Mme Danièle Kiener (Soc.), M. François Nyfeler (Soc.), M. Patrick Linder (Soc.), M. Vincent Scheidegger (Soc.), Mme Christiane Baur Widmer (Soc.), M. Johan Wermeille (Soc.), M. Patrick Tanner (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), Mme Henriette Zihlmann (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jean-Marie Boillat (AJU), M. Pierre-Yves Baumann (FC).

Sont excusés : M. Christian Schlupe (Rad.), M. Eric Achermann (Rad.), M. Cornelio Fontana (Rad.), M. Roland Amstutz (Rad.), M. Jean-Pascal Luthi (Soc.), M. Clément Strahm (Soc.), M. Vital Carnal (Soc.), Mme Mélanie Erard (AJU).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2009

Le procès-verbal du 12 mars 2009 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

3. Communications du président et du maire

M. François Nyfeler, président, indique qu'il n'a pas de communications à transmettre ce soir.

M. Stéphane Boillat, maire : "J'aimerais juste vous dire, qu'il y a une heure, nous avons eu le privilège avec M. Pierre Jeanneret, conseiller municipal, et le chancelier, de participer avec 28 autres communes à la signature de la convention du Parc régional Chasseral, puisque toutes les communes concernées l'ont acceptée. Je dois dire que c'était un moment assez émouvant."

4. Introduction de l'école à journée continue dès la rentrée scolaire d'août 2009 – Règlement relatif à l'accueil préscolaire et scolaire à Saint-Imier : décisions

Rapport du Conseil municipal :

Situation de départ :

Actuellement, l'accueil scolaire et préscolaire ne fait l'objet d'aucune réglementation municipale. Pourtant, il est déjà bien développé.

La **Fondation La Pelouse** est responsable d'une grande partie de cet accueil. Elle exploite deux crèches (La Pelouse et Barbapapa), responsables de l'accueil préscolaire (et pour partie scolaire, puisque les enfants fréquentant la première année d'école enfantine se trouvent à La Pelouse), ainsi qu'une école gardienne pour écoliers (Le Griffon), responsable de l'accueil scolaire.

La Fondation La Pelouse emploie 31 personnes, dont 11 stagiaires, représentant 11,6 équivalents plein temps (sans les stagiaires); elle accueille actuellement 91 enfants dans ses crèches et 80 à l'école gardienne. Il y a des listes d'attente tant pour les crèches que pour l'école gardienne.

Des contrats de prestations lient la Fondation La Pelouse à la Municipalité de Saint-Imier. Ces contrats de prestations sont fondés sur les prescriptions et directives de la Direction de la santé publique. La Direction de la santé publique détermine et limite le nombre de places pouvant être financées.

Les **devoirs surveillés** sont gérés par une structure ad hoc constituée sous forme d'association bénéficiant d'une subvention municipale portée au budget (CHF 32'700.- en 2009). 61 enfants fréquentent les devoirs surveillés.

En 2008, les charges nettes totales de ces institutions ont atteint, dans les comptes communaux, la somme de CHF 719'726.42.

Modifications obligatoires :

A compter au plus tard de la rentrée scolaire d'août 2010, l'accueil scolaire (école à journée continue) deviendra obligatoire. Les communes devront le mettre en place, dès que 10 élèves en feront la demande.

La réglementation et le financement de l'école à journée continue seront de la compétence de Direction de l'instruction publique. Des prescriptions cantonales régissent les qualifications de l'encadrement et obligent les communes à mettre à disposition des locaux adaptés offrant un espace suffisant pour les repas, les devoirs surveillés, des activités communautaires et en plein air et pour s'isoler si nécessaire (art. 5 OEC). **Le nombre de places ne sera plus limité**; les communes devront annoncer leurs besoins au moins trois mois avant le début de l'année scolaire (art. 9 OEC).

Désormais, les communes devront répondre aux besoins qui s'exprimeront. Quant au financement, il diffère de celui de la Direction de la santé publique : les contributions cantonales et les contributions des parents couvriront une large part des frais courants, alors que les frais d'infrastructure incomberont aux communes.

Points importants :

Lors de l'élaboration du projet de règlement soumis au Conseil de ville, certains éléments ont été pris en compte pour déterminer la meilleure organisation à donner à l'accueil préscolaire et scolaire à Saint-Imier. Le but visé est de proposer une organisation efficace, propre à répondre aux défis qui se poseront ces prochaines années.

Ces éléments sont :

Horaires blocs : les horaires blocs doivent être introduits à la rentrée scolaire d'août 2009. En bref, ceux-ci auront pour conséquence que tous les écoliers, de la 1^{ère} année d'école enfantine à la 9^{ème} année auront l'école tous les matins pendant 4 périodes (à Saint-Imier, en principe de 8 h 35 à 12 h 00, sauf de très rares exceptions. Un des effets des horaires blocs est que les enfants fréquentant l'école enfantine et ceux fréquentant les premières années d'école primaire auront congé jusqu'à quatre après-midi par semaine. Il pourra en résulter un besoin d'accueil plus important, alors même que les structures actuelles disposent de listes d'attente. Une demande d'extension du nombre de places pour l'accueil préscolaire a été présentée à la Direction de la santé publique. Concernant l'accueil scolaire, le seul moyen de tenter de répondre à une augmentation de la demande est d'introduire l'école à journée continue dès la rentrée scolaire d'août 2009 déjà. Comme on l'a vu, l'école à journée continue ne limite pas le nombre de places. Une telle transition n'est possible que si un dossier complet est adressé à la Direction de l'instruction publique jusqu'au 30 avril 2009. Le Conseil de ville doit ainsi approuver la démarche et la nouvelle réglementation dans ce délai. A défaut, l'école à journée continue ne pourra pas être introduite à la rentrée scolaire d'août 2009.

Support juridique : Dès lors que l'école à journée continue dépend de la Direction de l'instruction publique, la question de son support juridique doit être examinée. La loi n'impose pas de solution particulière. La commune peut exploiter elle-même l'école à journée continue, qui est alors une "section" des écoles, ou en confier l'exploitation à un tiers. Le choix d'un support juridique indépendant de la Fondation La Pelouse n'est pas opportun. Formellement cela impliquerait, par exemple, de licencier le personnel du Griffon pour proposer son réengagement. En outre, la coordination entre l'accueil scolaire et préscolaire

risquerait de pâtir de deux structures indépendantes. Aussi, un support juridique unique et inchangé est proposé. C'est un élément central de la réglementation proposée, qui va dans l'intérêt de la bonne gestion des structures d'accueil, de leur personnel et des parents, qui disposeront d'un interlocuteur unique pour leurs besoins.

Vacances scolaires : l'école à journée continue n'offre un encadrement que pendant les périodes scolaires. Dans la structure actuelle, l'école gardienne "Le Griffon" pouvait bénéficier de son intégration à la Fondation La Pelouse pour offrir des possibilités d'accueil pendant les vacances scolaires en fonction des besoins. Il convient de veiller à ce que la nouvelle organisation n'entraîne pas une péjoration de l'offre. Le maintien d'une structure unique facilite la réalisation de cet objectif.

Mesures prises :

Confronté à ces défis, le Conseil municipal a travaillé en vue de présenter une solution cohérente, propre à prendre en compte les exigences susmentionnées.

Un groupe de travail comprenant les intéressés s'est réuni à plusieurs reprises. Plusieurs mesures ont été prises :

Accueil préscolaire : afin de répondre aux nombreuses demandes et tenter de résorber les listes d'attente, un dossier a été constitué par le Conseil municipal et déposé auprès de la Direction de la santé publique. Cette démarche vient d'aboutir puisque la Direction de la santé publique a décidé d'autoriser la Municipalité de porter à la répartition des charges 52 places en lieu et place des 40 places autorisées. C'est une augmentation conséquente, et bienvenue, qui permettra de soulager les listes d'attente. Rappelons que les 40 places autorisées actuellement permettent d'accueillir 91 enfants.

Accueil scolaire : toute augmentation des places accordées par la Direction de la santé publique est exclue. En effet, seule l'introduction de l'école à journée continue peut permettre de répondre à une demande d'augmentation de place. Au vu de ce qui précède, et compte tenu des listes d'attente actuelles et de l'introduction de l'horaire bloc, le Conseil municipal a décidé de proposer l'introduction de l'école à journée continue dès la rentrée d'août 2009 (soit un an avant le dernier délai obligatoire d'août 2010). Une telle demande doit être soumise au Conseil de ville, puis aux instances cantonales. Elle suppose que toutes les personnes désireuses de bénéficier d'une structure d'accueil pour leurs enfants dès la rentrée d'août 2009 s'inscrivent et annoncent leurs besoins de manière claire et précise, raison pour laquelle un questionnaire a été envoyé début mars aux parents pour chaque enfant né entre le 1^{er} janvier 1994 et le 30 avril 2005. Il était demandé une **préinscription** aux parents ; il ne s'agissait plus d'un sondage, mais bien d'une préinscription. Cela a représenté 352 envois pour 556 enfants. Les préinscriptions reçues témoignent d'un besoin réel de prise en charge d'enfants en dehors des heures d'école. En effet, l'actuelle école gardienne Le Griffon assure effectivement annuellement environ 22'500 heures de prises en charge, bien que l'autorisation cantonale de la SAP (Direction de la santé publique) n'autorise que 17'550 heures annuellement. Les besoins exprimés par les préinscriptions font état, à ce jour, de **50'173.50 heures** nécessaires de prise en charge, soit **plus du double qu'actuellement**. Ce total correspond aux besoins de 115 enfants, soit à 36.76 enfants à plein temps. La seule possibilité de répondre à ces besoins, importants et conséquents, est donc d'introduire l'école à journée continue dès la rentrée scolaire d'août 2009. A défaut, il ne sera possible d'offrir que 22'000 heures d'encadrement sur les 50'000 sollicitées.

Concrètement, cela suppose que le Conseil de ville accepte le principe de cette introduction, avec les conséquences financières décrites ci-dessous, et adopte le règlement communal proposé. De la sorte, le dossier pourra être déposé auprès de la DIP avant le 30 avril 2009, et l'école à journée continue sera introduite en août 2009.

Conséquences pratiques et financières de l'introduction de l'école à journée continue :

De manière générale, l'école à journée continue se caractérise par les principes suivants, présentés dans leurs très grandes lignes : les contributions du canton et des parents assurent la couverture des frais de fonctionnement, dans les limites des normes édictées ; les communes doivent mettre à disposition l'infrastructure adéquate et en prendre à charge les coûts.

Dans le cas d'espèce, selon les pré-budgés établis et joints, l'introduction de l'école à journée continue dès la rentrée scolaire d'août 2009 ne devrait pas entraîner de coûts à charge de la commune, pour autant que la subvention attendue de la Confédération soit accordée. Dès 2010, les communes n'auront pas le choix, et elles devront, si la demande existe, offrir l'école à journée continue. On constate qu'au regard des services qu'elle rendra, l'introduction de l'école à journée continue une année plus tôt que l'obligation légale n'entraînera pas de coûts excessifs à charge de la commune.

Concernant les infrastructures, il est clair que les bâtiments scolaires actuels, totalement occupés, n'offrent aucune possibilité d'accueil. Les locaux loués par Le Griffon sont d'ores et déjà trop petits, et ils ne pourront répondre à la demande annoncée.

Actuellement Le Griffon loue des locaux à deux endroits différents : au Passage de l'Esplanade (au-dessus de la Coop) et au Centre paroissial Saint-Georges pour les repas de midi. Avec l'augmentation des besoins exprimés, l'introduction de l'école à journée continue nécessiterait (dès la rentrée d'août 2009) ou nécessitera (dès la rentrée d'août 2010) obligatoirement la mise à disposition de places supplémentaires, donc de nouveaux locaux pour pouvoir exercer l'activité d'accueil en bonne et due forme. Et qui dit nouveaux locaux dit locations supplémentaires ou nouvelle construction.

Dans l'immédiat et à compter de la rentrée scolaire d'août 2009, une solution transitoire pourrait être trouvée en collaboration avec la Paroisse catholique romaine susceptible de louer des locaux dans le Centre Saint-Georges. Toutefois, il faut être conscient qu'il ne peut s'agir que d'une solution transitoire. Le Conseil municipal prévoit de soumettre au Conseil de ville un projet offrant une solution durable et prévoyant la construction de nouveaux locaux, propres à satisfaire la demande exprimée, tout en respectant les prescriptions cantonales.

L'introduction de l'école à la journée continue dès la rentrée d'août 2009 est donc possible. Selon le modèle soumis à l'approbation du Conseil de ville, elle permettra en définitive de satisfaire la demande et de résorber les listes d'attente (pour l'accueil préscolaire grâce aux démarches faites auprès de la SAP et pour l'accueil scolaire grâce à l'introduction de l'école à journée continue) en donnant à ces structures un cadre réglementaire jusqu'ici inexistant. En outre, ce cadre s'appuie largement sur les structures existantes, qui ont fait leur preuve. Si leur organisation est désormais coordonnée, les changements pour les parents et le personnel seront peu visibles : les petits enfants iront à la Pelouse ou à Barbapapa, les enfants en âge de scolarité au Griffon (école à journée continue) et les devoirs surveillés continueront à être assurés par les responsables actuels. En outre, le coût financier est, pour la période d'août 2009/2010 très limité. Pour la suite, il dépendra des infrastructures à réaliser, tout en sachant que celles-ci sont obligatoires dès la rentrée scolaire d'août 2010.

Sur préavis unanime de la commission d'école primaire et de la commission des finances, le Conseil municipal unanime préavise favorablement l'introduction de l'école à journée continue dès la rentrée scolaire 2009, et l'adoption du Règlement relatif à l'accueil préscolaire et scolaire à Saint-Imier. Un commentaire détaillé des dispositions du règlement figure en annexe.

Ouverture de la discussion :

Mme Christiane Baur Widmer, Soc. : "C'est avec intérêt que la fraction socialiste a pris connaissance de la documentation relative à l'introduction de la journée continue à l'école. Nous sommes tout particulièrement séduits par l'idée de mettre cette structure en place une année avant la date butoir fixée par le canton. En effet, cela permettra d'une part aux parents de bénéficier déjà, dès la rentrée scolaire prochaine de places d'accueil suffisantes pour leurs enfants. D'autre part, cette entrée en vigueur anticipée laissera une année à notre commune pour tester et affiner les mesures mises en place. Certains ajustements seront en effet vraisemblablement nécessaires avant d'obtenir un fonctionnement optimal. Cette année supplémentaire n'en sera donc que plus bénéfique. Bien entendu, la mise en place de l'école à journée continue a un coût. Tout d'abord pour les parents. En effet, il convient de relever que si de telles structures sont mises en place par les communes, ce service est cependant payant pour les parents. Toutefois, vu le nombre d'enfants préinscrits, on peut en déduire que pour l'instant en tous les cas, les frais n'ont pas effrayé les familles. Cependant, les choses pourraient changer en fonction de l'évolution de la situation économique. La mise en place des structures d'accueil représente également des frais supplémentaires pour les communes, même si pour Saint-Imier, cette charge sera moindre pour l'année transitoire pour laquelle nous nous prononçons aujourd'hui. Il est bien clair, que notre décision de ce soir n'engage pas encore les investissements futurs qu'impliquera la mise en place des structures définitives qui devra avoir lieu en 2010. Pour terminer, l'école à journée continue ne peut qu'améliorer l'attractivité de notre village. C'est un complément important à l'offre faite en matière d'infrastructures scolaires, sportives ou culturelles. C'est de plus un élément qui prend de plus en plus d'importance dans le choix du domicile pour une famille. La fraction socialiste propose donc d'accepter le principe de l'introduction de l'école à journée continue à partir de la rentrée d'août 2009."

M. John Buchs, Rad. : "C'est avec sérieux, et un vif intérêt que le groupe radical a débattu de l'introduction de l'école à journée continue dès la rentrée scolaire 2009 - 2010. Après avoir fait une analyse des forces et faiblesses, avantages et désavantages du projet, nous arrivons à la conclusion que la clause du besoin est entièrement remplie. Le parti radical soutient donc sans réserve l'excellent projet qui nous est présenté. En ce qui concerne le budget 2009 - 2010, nous relevons que si la Confédération accepte de fournir une aide financière, il n'en découlera aucune charge pour la commune, même un léger reliquat actif. Nous avons également relevé dans les commentaires du Conseil municipal que les devoirs surveillés continueront à être assurés par les responsables actuels, proposition à laquelle souscrit entièrement le parti radical. C'est aussi l'occasion de rendre hommage aux responsables de ce service, qui depuis 1982 offrent un appui de qualité et un lieu convivial aux enfants qui ont recours à ce service et à leur famille. Nous avons également pris bonne note que le service des devoirs surveillés sera représenté au comité, ce qui lui permettra de participer activement à la réalisation du projet d'école à journée continue. Les nouveaux tarifs pour la facturation aux parents viennent d'être revus, il en coûtera entre 65 centimes et 11.20 francs l'heure à charge des parents. Le tarif étant défini par un calcul complexe du revenu des parents intitulé "revenu déterminant". Ce tarif est cependant connu de la plupart des parents, mais la situation économique actuelle pourrait avoir comme conséquence que le nombre de mamans de jour augmente et que la créativité soit de mise dans la recherche de solutions pour la garde des enfants. Ceci pourrait avoir comme conséquence une diminution du nombre d'heures estimé pour 2009 - 2010 à 50'173 heures. Nous tenons à remercier les commissions et institutions concernées, ainsi que le Conseil municipal et un merci tout particulier à l'administrateur des finances M. Mario Castiglioni, pour la préparation de ce dossier très transparent."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Dès la rentrée 2009, nos élèves seront soumis au régime des horaires blocs. Cette obligation cantonale, que la fraction alliance jurassienne avait appelée de ses vœux il y a de cela quelques années, va occasionner un besoin accru en accueil scolaire. Les préinscriptions pour la rentrée sont là pour le démontrer : 50'173.5 heures de

demandes de prise en charge, soit deux fois plus que ce que la structure actuelle peut offrir. Pourquoi dès lors attendre un an avant d'introduire l'école à journée continue ? Le Conseil municipal n'a pas hésité longtemps et, avec la précieuse collaboration de tous les autres acteurs impliqués, la Fondation la Pelouse, le Griffon, l'association des devoirs surveillés, et les commissions, la commune s'est donc démenée pour présenter le projet qui est soumis à notre approbation ce soir. Nous les remercions tous pour leur implication dans ce dossier urgent. L'élément primordial à nos yeux, c'est que tous les besoins en accueil préscolaire et scolaire soient satisfaits. Si le projet est refusé, cette exigence ne sera pas remplie pour l'année scolaire 2009 - 2010, tant s'en faut. Voilà pourquoi nous le soutenons fermement. Mais pas à n'importe quel prix. Et sur ce plan-là, on nous garantit une facture supportable pour la commune à condition que la Confédération verse sa contribution de 50'000.- francs. Alors on espère qu'elle paiera cette subvention. Dire oui ce soir, c'est accepter ce risque. La fraction alliance jurassienne le prend, un peu à contrecœur quand même. On aurait aimé moins d'incertitudes. Nous acceptons également le règlement relatif à l'accueil préscolaire et scolaire. En tant que conseiller de ville, j'ai particulièrement apprécié les commentaires accompagnant chaque article, qui m'ont grandement aidé. Nous insistons sur l'importance de l'article 2 : L'ensemble des prestations d'accueil sont assurées par une seule organisation. Cette exigence nous paraît fondamentale car elle facilitera les démarches des parents et va dans l'intérêt de la bonne gestion des structures d'accueil et de leur personnel. Anticipons l'avenir et votons oui à l'école à journée continue dès août 2009. De toute façon on n'y échappera pas en 2010. Nous devons prendre alors des décisions engendrant des coûts autrement plus élevés pour offrir des infrastructures susceptibles d'accueillir durablement les enfants en dehors du cadre scolaire."

M. François Nyfeler, président, propose de passer maintenant le règlement article par article.

M. John Buchs, Rad. : "Une remarque liminaire. Nous avons repris la plupart des règlements de la commune et nous avons constaté qu'aucun règlement n'a été rédigé en tenant compte des personnes qui occupent actuellement une charge. Aussi, pour refléter la façon dont cela a été fait, nous proposons donc à l'article 3, alinéa 2, de le modifier de la manière suivante : "le conseiller municipal en charge des écoles" à la place de : "la conseillère municipale en charge des écoles". Ainsi qu'à l'article 3, alinéa 3 : "l'engagement du directeur", et non pas : "l'engagement de la directrice". De cette manière, nous aurons une unité dans ce domaine. C'est une remarque préliminaire que nous vous proposons, car dans ce règlement nous avons une fois du masculin, une fois du féminin, aucun règlement n'est personnalisé jusqu'à ce jour."

Au vote, la proposition de mettre le règlement dans son ensemble au masculin est acceptée à l'unanimité.

M. John Buchs, Rad. : "Nous aimerions une précision à l'article 3, alinéa 2, puce 5 : "Un représentant choisi pour ses connaissances particulières dans le domaine de l'enfant". Nous aimerions savoir quelle est la différence que vous faites avec un représentant des parents, qui à mon avis, vu qu'ils sont parents, savent éduquer leurs enfants. Quelle est la philosophie qui prédomine ici ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous nous sommes inspirés de ce qui a été fait ailleurs dans des circonstances un peu similaires. Dans le cas présent, il pourrait s'agir d'un pédiatre, ou d'une personne qui a des connaissances particulières dans la puériculture par sa formation ou son activité professionnelle, d'autant plus qu'il s'agit d'une structure qui pourra concerner aussi le préscolaire, donc de petits enfants."

M. John Buchs, Rad., remercie M. le maire pour sa réponse. "Ceci sera donc indiqué dans le procès-verbal. Je suis d'accord avec l'approche faite par M. le maire. Je reviens encore à l'article 3, alinéa 3, puce 3 : "L'engagement du directeur et du personnel engagé pour une durée indéterminée". Pour une durée déterminée, qui sera compétent ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Ce règlement fixe un cadre minimal et ce cadre veut que le comité de l'organisation qui assurera cet accueil puisse avoir au moins pour compétence les engagements à durée indéterminée. Ce qui veut dire que les engagements à durée déterminée, il y en aura, pourront être de la compétence de la direction si le comité le décide, ou de la compétence du comité si lui-même le décide. C'est finalement cette organisation qui décidera de la compétence à l'interne. On ne la lui impose pas."

M. John Buchs, Rad., remercie M. le maire et indique être satisfait.

M. François Nyfeler, président, salue l'arrivée du conseiller de ville socialiste M. Johan Wermeille.

M. John Buchs, Rad. : "Article, 4, puce 3, nous avons regardé ceci avec attention. Nous souhaiterions la compléter parce que ce n'est pas très clair lorsque nous avons des parenthèses dans un règlement comme indiqué je cite : "(hygiène, sécurité, qualification)". Nous aimerions la rédaction suivante : "Veille à ce que le contrat de prestations garantisse le respect des prescriptions cantonales applicables, qu'elles concernent le financement ou l'exploitation, en particulier dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et des qualifications requises pour le personnel spécialisé". Ce qui serait ici beaucoup plus précis que la parenthèse (hygiène, sécurité, qualification). Il y a une batterie de règlements sur le plan cantonal du point de vue hygiène et sécurité. Il nous semble que notre proposition serait plus adaptée."

M. Stéphane Boillat, maire : "L'idée c'est que la réglementation communale ne reprenne pas elle-même toutes les prescriptions précises, mais simplement les intègre par renvoi. La formulation que vous proposez peut tout à fait nous convenir. Je m'arrêterais toutefois à : "... qualifications requises pour le personnel". Je ne sais pas s'il faut indiquer "spécialisé" car, tout à coup, s'il y a des réglementations pour le personnel non spécialisé, celles-ci ne seraient pas reprises avec cette formulation."

M. John Buchs, Rad. : "Très bien, nous sommes satisfaits avec la proposition de M. le maire."

Au vote, la modification de l'article 4, puce 3, selon le texte proposé par M. John Buchs, Rad., avec la proposition de M. le maire, est approuvée à l'unanimité. Le texte sera donc : "Veille à ce que le contrat de prestations garantisse le respect des prescriptions cantonales applicables, qu'elles concernent le financement ou l'exploitation, en particulier dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et des qualifications requise pour le personnel".

Au vote, le Règlement relatif à l'accueil préscolaire et scolaire à Saint-Imier, est accepté à l'unanimité, avec les modifications qui viennent d'être votées.

Au vote, l'introduction de l'école à journée continue dès la rentrée scolaire d'août 2009, ainsi que le Règlement relatif à l'accueil préscolaire et scolaire à Saint-Imier, sont approuvés à l'unanimité.

5. Prix du gaz : augmentation de la marge sur la vente de gaz naturel dès le 1^{er} avril 2009 : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les membres du Conseil de ville ont reçu le rapport de M. Patrick Adatte, chef du service l'équipement, concernant la proposition d'augmentation de la marge sur la vente de gaz naturel dès le 1^{er} avril 2009.

Par 5 voix contre 2, la commission de l'équipement a préavisé favorablement l'augmentation de la marge, consciente de la nécessité qu'il y a d'assurer des infrastructures de qualité à long terme.

La commission des finances préavisé une augmentation de la marge de la moitié du montant demandé (0.38 ct/kWh au lieu de 0.76 ct/kWh). Il s'agit de contenir la hausse de la marge demandée aux consommateurs. Les revenus supplémentaires, ajoutés au montant du fonds, devraient permettre une augmentation non négligeable de l'entretien des infrastructures. Si cela n'était pas suffisant à terme, une nouvelle adaptation pourrait être proposée.

Le Conseil municipal à la majorité propose au Conseil de ville d'accepter partiellement cette augmentation de la marge à raison de 0.38 ct/kWh.

Ouverture de la discussion :

M. Yves Houriet, Rad. : "Nous avons largement discuté de ce point en fraction et les débats ont été intéressants, non uniquement sur la fixation du prix du gaz, mais également de manière générale, en matière de prestations de services et de fournitures que la commune met à disposition des ses habitants. Nous tenons en premier lieu à remercier toutes les personnes ayant élaboré ce rapport même si nous ne pouvons nous rallier à sa conclusion. Nous venons d'étudier le nouveau tarif de l'électricité, avec sa RUR, ses calculs de valeur de réseau, de marge, etc... . Durant les nombreuses séances, des calculations savantes et complexes nous ont été présentées pour que notre service puisse faire face à ces engagements. Résultat du match : augmentation des tarifs. Et pourtant la libéralisation aurait dû nous amener que du mieux, que cela soit en matière de tarifs, de compétitivité et de choix. Rebelote ce soir avec les tarifs du gaz. L'enjeu est finalement de savoir s'il est possible de ne pas répercuter une baisse de tarif. Cela nous ramène un rapport avec d'autres calculs de rentabilité, de taxes, de valeur de réseau, et j'en passe. Le rapport nous indique je cite : "que les résultats de l'année 2008 ont été exceptionnellement élevé avec un bénéfice de CHF 544'660.- sur la marge et de CHF. 73'639.- pour le service". A noter que comme souvent au niveau communal, les bénéfices nous sont présentés comme exceptionnels. En fonction des éléments avancés, de la situation actuelle ainsi que de la politique de prix habituelle de notre commune, nous sommes d'avis que les consommateurs doivent pouvoir profiter de la baisse des prix de notre fournisseur. Le gaz a été introduit à Saint-Imier afin de donner une alternative de chauffage aux citoyens. Le prix, qui aurait dû être plus compétitif que le mazout, est finalement plus cher sur la durée. Le rapport fait état que le prix proposé, sans répercussion de baisse, équivaut à un prix de mazout de CHF 89,16 pour 100 litres alors qu'actuellement, le marché est plutôt aux alentours de CHF 65,00 à CHF 70,00 pour 100 litres. D'autres solutions doivent également être trouvées pour améliorer la rentabilité de ce service, sans pour autant en augmenter le prix. Le nombre de consommateurs est un élément important qui influencerait positivement sur le service. La promotion de ce type de chauffage doit à notre avis être plus agressive. Le gaz doit être proposé en priorité au propriétaire lors du choix d'un système de chauffage dans les nouvelles constructions ou rénovations. Il faudrait même se poser la question s'il ne pourrait pas être imposé dans certaines zones, quitte à étudier un système d'aide ou de prime. La réflexion nous amène également à peut-être prendre des choix pour l'avenir. Nous sera-t-il toujours possible dans le futur de viabiliser des zones avec tous les choix possibles et inimaginables en matière d'équipements. Mais pour ce soir, la décision doit se limiter à refuser ou non une baisse de tarif. Ayant toutefois été sensibles aux arguments du maintien de la qualité de notre réseau du gaz et en tout bon Suisse, nous nous rallions à la proposition de la commission des finances ainsi qu'à la majorité du Conseil municipal, à savoir d'accepter partiellement cette augmentation de la marge à raison de 0.38 ct/kWh."

M. Thierry Egli, AJU : "Pour la fraction alliance jurassienne, il est nécessaire d'investir dans notre réseau de gaz. Garantir la sécurité de l'approvisionnement est l'une de nos responsabilités. De l'état de notre réseau de distribution dépend la sécurité lors du ravitaillement, et par là même le confort de nos utilisateurs. Nous avons entière confiance en notre chef du service de l'équipement. Néanmoins, la moitié de l'augmentation proposée nous semble suffisante et éviterait une surcharge de frais pour les clients abonnés à notre réseau, à plus forte raison dans la situation économique actuelle."

Mme Danièle Kiener, Soc. : "La fraction socialiste préconise la consommation de diverses ressources pour une commune : mazout, gaz, électricité, solaire, thermique et j'en passe. Saint-Imier, Terre d'énergies, préfère d'autant plus fournir à ses consommateurs une énergie propre. Le gaz est une bonne solution. Malheureusement il fluctue comme toute énergie. Nous avons la possibilité de reporter une baisse de 0,76 ct/kWh dès le 1^{er} avril 2009. En raison du développement et du renouvellement de notre réseau, une augmentation de la marge sur la vente de gaz de moitié, nous paraît être une solution intéressante en outre pour la raison suivante : selon les statistiques élaborées par L'Association suisse de l'industrie du gaz, sur 15 distributeurs, Saint-Imier figurent en matière de tarif entre la 3^{ème} et la 4^{ème} place des distributeurs romands. En baissant nos tarifs de 0,38 ct/kWh, nous passerions à la 6^{ème} voire 7^{ème} place, ce qui reste une bonne moyenne romande. La fraction socialiste se déclare donc positive quant à l'augmentation de la marge de 0,38 ct/kWh pour autant que le montant récolté serve au renouvellement de notre réseau, donc au fond de renouvellement et que les dépenses d'entretien du gaz soient suivies sur l'année 2009."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Pour la fraction force citoyenne, c'est essentiellement la même analyse que le parti radical. Nous étions tout de même un peu étonnés que la baisse ne se répercute pas complètement. L'argument donné de CHF 90.- par litre, équivalant pour une soixantaine de francs pour le mazout actuellement, nous a aussi paru important. Dans la dernière page du rapport, nous n'avons pas compris que l'on nous parle du positionnement des communes, pour Saint-Imier : troisième, quatrième place. En cas de majoration des prix, nous reculerions de deux ou trois rangs. Il n'est pas question de majorer, il est question de minorer peu ou beaucoup. Majorer lorsqu'il y a une baisse du prix d'achat, cela nous ne le comprenons pas. Je ne sais pas si nous avons des problèmes de logique, mais en tout cas nous n'avons pas compris cette argumentation de M. Patrick Adatte, chef du service de l'équipement. Pour le reste, nous approuvons cette baisse d'une demi part, en étant convaincus qu'il faudra garder une bonne compétitivité du gaz et une politique agressive, comme il a été précisé encore une fois par le parti radical."

Au vote, l'augmentation partielle de la marge sur la vente du prix du gaz de 0,38 ct/kWh est approuvée à l'unanimité.

6. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 150'000.-, figurant au budget des investissements en 2009 et 2010, pour l'achat de 2 disjoncteurs devant permettre l'alimentation de la station de couplage des Services techniques : décider du mode de financement

Rapport du Conseil municipal :

Le Conseil de ville a reçu le rapport établi par M. Patrick Adatte, chef du service de l'équipement, concernant la demande de libération d'un crédit d'engagement de CHF 150'000.-, figurant au budget des investissements en 2009 et 2010, pour l'achat de 2 disjoncteurs devant permettre l'alimentation de la station de couplage des Services techniques

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal unanime vous propose d'accepter la libération du crédit demandé et son financement par autofinancement.

Ouverture de la discussion :

M. Daniel Müller, Rad. : "La fraction radicale a pris connaissance du rapport des services techniques remis aux commissions de l'équipement et des finances concernant la libération d'un crédit de CHF 150'000.- pour financer l'achat de 2 disjoncteurs. Nous devons malheureusement constater que cette dépense n'a pas été prévue dans le budget initial du projet, ce que nous déplorons. Malgré cet état de fait et vu l'urgence de la requête, la fraction radicale préavise favorablement l'octroi de ce crédit d'engagement."

Mme Henriette Zihlmann, AJU : "La fraction alliance jurassienne a été sensibilisée aux changements intervenus dans le projet initial, au niveau de la sous-station de la Goule, et donc au changement de la limite de propriété. Après discussion, la fraction alliance jurassienne vous propose d'accepter la libération du crédit de CHF 150'000.-."

M. Johan Wermeille, Soc. : "La fraction socialiste approuve la libération d'un crédit d'engagement de CHF 150'000.- par autofinancement pour l'achat des 2 disjoncteurs qui permettent l'alimentation de la station de couplage des services techniques."

Au vote, la libération, en une fois, d'un crédit de CHF 150'000.-, figurant au budget des investissements, mode de financement par autofinancement, est acceptée à l'unanimité.

7. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 120'000.-, figurant au budget des investissements, pour la construction d'un mur de sécurité le long de la route de Mont-Soleil en dessous de l'ancien ouvrage militaire : décider du mode de financement

Rapport du Conseil municipal :

Le Conseil de ville a reçu le rapport établi par M. Lino Giovannini, chef des travaux publics, au sujet de la libération d'un crédit d'engagement de CHF 120'000.-, figurant au budget des investissements pour la construction d'un mur de sécurité le long de la route de Mont-Soleil en dessous de l'ancien ouvrage militaire.

Planifiée de longue date, la réalisation de ces travaux s'impose, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal unanime vous propose d'accepter la libération du crédit demandé et son financement par autofinancement.

Ouverture de la discussion :

M. Patrick Tanner, AJU : "La fraction alliance jurassienne a étudié avec attention le dossier pour la construction d'un mur de sécurité de 60 mètres linéaires en dessous de l'ancien ouvrage militaire. Nous sommes satisfaits que des travaux soient entrepris pour améliorer la sécurité du trafic sur ce tronçon. Toutefois, il nous semble que ce tronçon pourrait se situer sur la jonction entre la route de Mont-Soleil et le chemin piédestre "La Standard", or la soumission n'en fait pas détail. Si cela était le cas, nous sollicitons le Conseil municipal pour veiller à l'aménagement d'un accès piéton de qualité. Moyennant cette exigence si elle a lieu d'être, nous acceptons la libération d'un crédit d'engagement de CHF 120'000.- figurant au budget d'investissement par autofinancement."

M. John Buchs, Rad. : "Le parti radical a étudié avec un vif intérêt le dossier relatif à la construction d'un mur de sécurité de 60 m à la route de Mont-Soleil. Nous sommes naturellement satisfaits que la sécurité de cette route soit renforcée au travers de ces travaux. Nous souhaitons cependant faire part de notre étonnement de constater que la demande est accompagnée d'un devis d'une entreprise. Cette manière de procéder n'est pas admissible, ni pour l'entreprise qui a fait le devis, ni pour les concurrents qui lors de la soumission auront ainsi connaissance de l'offre demandée par nos services, du fait qu'elle est devenue publique. Nous prions donc le Conseil municipal de veiller à l'avenir que la confidentialité des offres soit respectée. Nous avons également constaté que le plan annexé, daté du 9 février 2009 ressemble plus à un croquis d'intention, qu'à un plan d'exécution. Il nous semble important de rappeler que le mur en question doit garantir la sécurité des usagers de la route. Dès lors, il est nécessaire de faire appel à des spécialistes, soit un bureau d'ingénieurs, pour s'assurer que la construction respecte les normes en vigueur. Nous demandons également qu'une étude globale du coût des travaux liés à la sécurité de cette route soit réalisée dans le meilleur délai par la commission concernée et qu'une information soit faite à notre conseil sur l'investissement réalisé. D'autre part, il a été constaté que la route depuis l'intersection qui conduit à la gare supérieure du funiculaire est dans un état déplorable. Cette dernière ressemble plus à un chemin muletier après un hiver rigoureux qu'à une route de montagne. Nous demandons que la remise en état soit réalisée dans le meilleur délai. Il a également été porté à notre connaissance que les travaux d'entretien du funiculaire seront réalisés entre le 4 mai 2009 et le 20 mai 2009 et qu'un bus remplacera le funiculaire. Nous prions le Conseil municipal de bien vouloir tenir compte de ceci dans la planification des travaux. Le parti radical préavise favorablement le crédit de CHF 120'000.- pour la réalisation du mur de sécurité et a pris bonne note que son financement sera fait par autofinancement."

M. Johan Wermeille, Soc : "Afin d'améliorer grandement la sécurité le long de la route de Mont-Soleil en dessous de l'ancien ouvrage militaire, la fraction socialiste accepte la libération d'un crédit d'engagement de CHF 120'000.- et son financement par autofinancement."

Au vote, la libération crédit de CHF 120'000.-, figurant au budget des investissements, pour la construction d'un mur de sécurité le long de la route de Mont-Soleil en dessous de l'ancien ouvrage militaire, et son financement par autofinancement est acceptée à l'unanimité.

8. Ouverture d'une classe supplémentaire – Ecole secondaire : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu la demande établie par la commission de l'Ecole secondaire. L'augmentation constante des effectifs des élèves intervenue ces dernières années, à contre-courant des prévisions statistiques, à l'Ecole primaire se reporte, désormais, à l'Ecole secondaire. Après avoir ouvert des classes à l'Ecole primaire il convient, logiquement, d'en ouvrir à l'Ecole secondaire. Cette ouverture doit être décidée, sous réserve de l'approbation par la Direction de l'instruction publique du canton de Berne.

Sur préavis unanime de la commission de l'Ecole secondaire, le Conseil municipal unanime vous propose d'approuver l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école secondaire.

Ouverture de la discussion :

Mme Nicole Leblois, cheffe du département des écoles : "J'ai un complément d'informations à vous donner à ce propos. Nous avons reçu, aujourd'hui même, un courrier de la Direction

de l'instruction publique qui nous donne l'autorisation d'ouvrir cette classe supplémentaire, à condition bien sûr de l'approbation par votre conseil, et à condition également que l'effectif de 75 élèves soit atteint. Ceci, sera assurément le cas puisque actuellement l'effectif prévu s'élève à 80 élèves."

M. Eric Schweingruber, Rad. : "Après avoir pris connaissance de la demande de la commission de l'école secondaire, ainsi que de l'évolution des effectifs, la fraction radicale vous propose d'accepter l'ouverture de cette classe supplémentaire."

Mme Katia Ermel, AJU : "Comme nous pouvons le constater à la lecture du tableau de prévision des effectifs 2010-2015, le nombre d'élèves qui fréquenteront l'école secondaire est dans une courbe ascendante. Les effectifs actuels pour la 7^{ème} année sont de 65 élèves, mais ils seront 82 à la rentrée 2009, ce qui représente une augmentation de 17 élèves. De ce fait, il nous paraît évident que l'ouverture d'une 4^{ème} classe s'impose. Compte tenu de ce qui précède, la fraction alliance jurassienne approuve cette ouverture."

Mme Danièle Kiener, Soc. : "Comme les fractions précédentes, la fraction socialiste se rallie à l'ouverture d'une nouvelle classe."

Au vote, l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école secondaire est acceptée à l'unanimité.

9. Motions et interpellations

M. François Nyfeler, président, indique avoir reçu deux interpellations sur le bureau du Conseil de ville.

M. John Buchs, Rad. : "Interpellation : "Marquage d'un passage pour piétons à la hauteur du Cefops". Une fois de plus, après nos interventions dans les séances du 8 février 2007 et 24 avril 2008 de notre conseil, nous revenons sur le marquage d'un passage pour piétons sur la route cantonale à la hauteur du Cefops. A notre connaissance, le canton refuse toujours de marquer ce passage pour piétons, à un endroit qui est la liaison incontournable des promeneurs pour rejoindre depuis la route de Sonvilier, la rue de la Clef. Il est utile de rappeler qu'un très grand nombre de personnes traversent la route cantonale à cet endroit, où la vitesse autorisée est de 80 km/h pour les véhicules à moteur. Ce qui nous interpelle et surtout nous surprend, c'est que le canton, à fin 2008, à l'endroit où doit être marqué le passage pour piétons, a abaissé les trottoirs Nord et Sud de la route et l'îlot situé au centre de la route, ceci afin de favoriser le passage des piétons et des poussettes. Le canton au travers de cette démarche reconnaît donc implicitement la clause du besoin du marquage d'un passage pour piétons à cet endroit, sans tenir compte de la sécurité des piétons, parmi lesquels des mamans avec des poussettes, des enfants, ainsi que de nombreux promeneurs jeunes et vieux. La sécurité des piétons doit être prioritaire par rapport aux véhicules à moteur, aussi nous demandons au Conseil municipal d'intervenir auprès des services concernés pour marquer ce passage pour piétons dans le meilleur délai, même si ce marquage devait avoir pour conséquence la limitation de la vitesse à 60 km/h à cet endroit."

M. Stéphane Boillat, maire : "En l'absence de M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité, en charge de ce dossier, nous prenons note de cette demande, et nous interviendrons très certainement dans le sens souhaité. M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité, pourra vous donner plus de précision lors de la prochaine séance."

M. John Buchs, Rad., remercie M. le maire.

M. Thierry Egli, AJU : "Interpellation : "Comportement irresponsable : Les Forces motrices bernoises (FMB) veulent investir dans une centrale thermique à charbon au Nord-Ouest de l'Allemagne". A la fin de l'année 2007, notre Conseil de ville s'est distingué par des interventions à caractère écologique. Il a fait preuve d'une belle unanimité sur ce sujet. Le bien commun était à l'ordre du jour, tant pour des économies d'énergie que pour promouvoir le standard Minergie, alors que la gestion publique des ressources fondamentales était le souci de notre formation. Notre conseil est conscient de sa responsabilité envers l'environnement. Pour son approvisionnement électrique, Saint-Imier Terre d'énergies est cliente des FMB, lesquelles se targuent d'être pionnières dans les énergies renouvelables et possèdent des participations dans les plus importantes centrales de Suisse, comme la centrale solaire de Mont-Soleil, la centrale éolienne de Juvent et la centrale solaire du Stade de Suisse. La position des FMB paraît totalement idyllique. Il existe toutefois une ombre au tableau du fait que notre fournisseur électrique est nominé pour le Public Eye Swiss Award 2009, autrement dit les "oscars de la honte", par Greenpeace Allemagne. Et pourquoi ? Parce que les FMB comptaient investir 1,6 milliards de francs dans une centrale à charbon dans le village de Dörpen, en Allemagne en Basse-Saxe. Le charbon est de loin la source énergétique la plus polluante, et ce projet d'usine engendrerait à lui seul le rejet de 4,6 millions de tonnes de CO₂ par an, ce qui équivaldrait à 10 % des émissions de CO₂ annuelles de la population suisse. Notons que l'autorisation de construction n'a pas encore été accordée. Après s'être vu attribuer ce prix peu glorieux, les FMB annonçaient il y a un peu plus d'un mois, qu'elles cédaient 75,1 % de leurs parts, ainsi que la conduite du projet de centrale à charbon de Dörpen, à une société allemande. Toutefois, bien qu'ayant fortement réduit leurs ambitions charbonnières, les FMB restent toujours partenaires de ce projet. Notre question est simple. Que préconise le Conseil municipal concernant l'objet précité : va-t-il se mettre au diapason du Conseil de ville, autrement dit être responsable vis-à-vis de l'environnement ? Compte-t-il, le cas échéant, transmettre à notre fournisseur électrique, dont nous sommes actionnaires, une protestation concernant ce projet ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je vais apporter des éléments de réponse à cette interpellation, puis nous la traiterons en commission de l'équipement ultérieurement. Ce projet a déjà été condamné par beaucoup de gens et notamment par une partie du Grand Conseil bernois, et puis par une partie aussi du canton de Fribourg il y a quelques mois. Il faut savoir qu'une part importante de l'électricité produite en Allemagne provient de centrales thermiques au charbon, voire même aux hydrocarbures. La nouvelle technologie dans ce domaine, et ceci nous devons le dire, est certes moins polluante et plus efficace, mais reste contestable et contestée. Il est possible d'influencer au niveau local, ceci veut dire au niveau de la ville de Saint-Imier, par exemple le mode de production de l'électricité que consomment par exemple les clients d'un service industriel tel que celui de Saint-Imier, en choisissant un approvisionnement électrique de qualité comportant un mixte d'énergie provenant de mode de production sans CO₂, renouvelable, hydraulique, nucléaire,... . En 2007 par exemple, l'électricité vendue à Saint-Imier était à 88 % d'origine sans CO₂ Mais ce pourcentage a bien évidemment une influence sur le prix d'achat de l'énergie. Depuis cette année, la commune de Delémont, nous pourrions aussi prendre comme exemple Genève et Zurich qui font la même chose depuis plusieurs années, a décidé de fournir une énergie 100 % sans CO₂ comme approvisionnement de base, les clients ne désirant pas ce mode d'approvisionnement pouvant demander par écrit la fourniture d'une énergie produite avec libération de CO₂. Une telle démarche, intéressante, responsable, pourrait être effectuée à Saint-Imier, mais il faut être conscient qu'elle coûterait approximativement CHF 100'000.- par an soit 0.4 ct/kWh."

M. Thierry Egli, AJU, remercie le conseiller municipal, et donne connaissance d'une deuxième interpellation intitulée: "Relevés actuels de la qualité de l'air". "Le site internet de la Direction de l'économie publique du canton publie pratiquement en temps réel les émissions des polluants suivants : Ozone O₃, Dioxyde d'azote NO₂, Poussières fines PM10 et Dioxyde de soufre SO₂. Dix points de mesures sont répartis dans le canton et diffusés en permanence sur Internet, dont un seul dans nos trois districts, à savoir une station de mesure de l'ozone à

Moutier. Ne serait-il pas possible d'intégrer Saint-Imier dans ces relevés ? Serait-il envisageable pour le Conseil municipal de prendre contact avec le canton et de lui proposer la candidature de notre commune ? Ainsi, la population imérienne pourrait connaître la qualité de l'air qu'elle respire et en second lieu, cela favoriserait quelque peu l'esprit d'équité dans le canton et permettrait une meilleure visibilité de la qualité de vie de notre cité."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous prenons note de la demande et nous examinerons la suite qui peut y être donnée."

10. Réponses aux motions et interpellations

Aucune réponse aux motions et interpellations n'est donnée.

Mme Katia Ermel, AJU : "Lors du Conseil de ville du 24 avril 2008, nous avons déposé une motion concernant l'actualisation des besoins en halles de gymnastique. N'ayant reçu aucune information à ce jour, nous aimerions savoir ce qu'il en est de ce dossier."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Puisque j'ai eu la même motion de la part du parti radical l'année passée, si vous le permettez je répondrai au même temps aux deux fractions. Nous n'allons pas faire deux fois la même étude."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Mais cela ne change rien, cela ne change pas le problème... ."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "D'accord, d'accord. Alors, le 18 juin 2009, je vais répondre à la motion de la fraction alliance jurassienne concernant les halles de gymnastique, et le 18 juin 2009, je répondrai à la motion du parti radical concernant les halles de gymnastique."

M. Katia Ermel, AJU : "C'est bon."

11. Petites questions

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "J'ai vraiment une petite question. Nous sommes conscients que pleins de choses vont se passer sur l'axe principale de la route cantonale de Saint-Imier. A l'époque, nous avons posé une petite question précisément sur les possibilités de parkings pour les motos à Saint-Imier. Nous nous permettons de demander à nouveau que dans toute cette étude, il ne soit pas oublié que des deux roues, notamment les motocycles, doivent aussi pouvoir être parqués. Actuellement, ce moyen de transport est stationné un peu n'importe où car il n'y a vraiment aucune place adéquate."

12. Réponses aux petites questions

M. Stéphane Boillat, maire : "Je crois que c'est au mois de décembre que M. Pierre-Yves Baumann, FC., nous interpellait concernant un éventuel agrandissement de l'abri à vélos à la gare CFF. Nous sommes intervenus auprès des CFF pour relayer les préoccupations qui avaient été exprimées. Nous avons reçu un accusé de réception, et puis nous les avons sollicités à nouveau afin de savoir ce qu'il en était. La réponse qui vient de m'être donnée, c'est qu'actuellement un projet qui vise à redynamiser le bike & rail (c'est de cette manière qu'on appelle le vélo et le rail au niveau des CFF) de certaines gares est en cours, et que la

gare de Saint-Imier est concernée par cette étude. Les CFF reprendront contact avec nous, dès que possible. Nous continuerons à suivre ce dossier et vous informerons de la suite qui sera donnée."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Merci beaucoup M. le maire d'avoir entrepris les démarches nécessaires. Nous avons bon espoir car effectivement en comparaison avec d'autres gares et d'autres abris pour les deux roues, nous sommes très, très mal lotis. Je répète, la motivation c'est bien de pas se faire voler les objets, et de pouvoir les cadenasser à quelque chose de métallique, et de fixe, sans quoi, ils disparaissent comme des petits pains."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Suite à la petite question de M. Roland Amstutz, Rad., lors du dernier Conseil de ville, la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives, lors de sa séance du 16 avril dernier, a décidé, une dernière fois, d'essayer d'ouvrir les WC publics de la gare de 7 h 00 - 20 h 00. Nous espérons qu'après les cinq dernières ouvertures où les toilettes ont subi des déprédations, cet essai soit le bon et qu'elles puissent rester ouvertes. Je tiens à préciser que cette décision n'a rien à voir avec la disparition des tas de neige. Il n'y a pas de relation de cause à effet."

M. John Buchs, Rad. : "Nous aimerions remercier le chef du département concerné, président de la commission, ainsi que le Conseil municipal, de cette réponse favorable. Nous partageons l'avis du municipal et espérons que nous n'aurons pas de déprédations dans un laps de temps très court. Nous profitons de cette réponse pour demander encore un tout petit supplément. Il y a déjà eu quelques victoires avec les CFF. Nous voyons que la complicité entre les CFF et notre commune fonctionne bien. Si nous sommes très optimistes, et parfois on peut dire que l'utopie est la réalité de demain, peut-être qu'en 2015 dans cette salle il sera annoncé la réouverture des guichets à la gare de Saint-Imier. Ce que nous aimerions ajouter c'est qu'au niveau du quai 3, il y a une paroi Nord qui est en train d'être érigée pour protéger les clients des CFF de la pluie et de la neige, nous souhaiterions qu'à l'arrivée, le sous voie qui rejoint de la voie 1 à la voie 3, en direction des Longines, soit prolongé par une protection de 5 m, jusqu'à l'entrée de l'escalier, ceci pour éviter que les gens qui sortent du train se fassent mouiller sur 5 m dans un sens ou dans l'autre. Ceci est réalisable d'après nos spécialistes au parti."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Suite à la petite question de M. Jean-Marie Boillat, AJU, concernant les jardins publics, la commission des bâtiments et des installations sportives attend le retour de tous les devis pour que l'on puisse se faire une idée plus précise du coût total de la réfection et de l'amélioration des jeux et des espaces. Lorsque nous aurons tous les devis, nous verrons si financièrement ceci est gérable ou s'il faudra le faire par petites parties. Sachez que le train est lancé sur les rails."

M. Jean-Marie Boillat, AJU : "Je profite de cette occasion pour demander si tous les jardins publics sont concernés par cette rénovation comme cela a été demandé le 23 octobre 2008."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Oui, tous les jardins. Le jardin de la rue du Vallon sera certainement celui où il y aura le plus grand travail puisqu'il s'agira probablement de changer l'aspect de l'espace. Pour les autres, c'est plutôt un changement de jeux et des mises en conformité par rapport aux exigences au niveau de la sécurité."

M. Jean-Marie Boillat, AJU, remercie le conseiller municipal pour la réponse apportée.

13. Divers et imprévu

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Je reviens brièvement sur le point 5 de l'ordre du jour. Je me suis trompé avec cette augmentation, et je tiens à ce que ceci figure dans le procès-verbal de cette séance. Ma logique a été défaillante, j'y reviens donc. Il y a bien une augmentation. J'ai fini par comprendre qu'il y a eu un prix provisoire au 1^{er} avril, d'où l'augmentation. Par contre, ceci ne donne pas une bonne impression de baisser le tarif au 1^{er} avril pour le remonter le 23 avril ou après. Est-ce vraiment obligatoire de décréter une baisse pour la corriger ensuite ? Psychologiquement, ceci n'est pas bon. Est-ce que nous n'aurions pas pu temporiser et décréter un nouveau prix qui lui aurait bien été à la baisse, et non pas une hausse après une baisse immédiate, j'espère avoir été clair."

M. Yves Houriet, Rad. : "Je voulais juste intervenir concernant les toilettes. Nous avons encore ce soir discuté de la fermeture des toilettes de la gare. Il me semble que ceux de la salle de spectacles, ici, du côté de notre salle, ont subi le même sort. Est-ce qu'il y a aussi eu des déprédations, ou est-ce que l'on peut les ouvrir pour la prochaine fois ? Ceci serait utile pour les utilisateurs."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Nous ne pouvons pas ouvrir les deux, il faut aller à la gare !"

...Rires sympathiques des conseillers....

M. François Nyfeler, président : "Nous veillerons à ce que les toilettes soient ouvertes pour la prochaine séance."

M. Jean-Marie Boillat, AJU : "Suite à une demande de la fraction alliance jurassienne, neuf plaques de rue ont été remplacées afin de rendre hommage aux imériens illustres. La réalisation des nouvelles plaques est une réussite. Les textes rédigés par Mémoire d'ici sont parfaits. Nous tenons donc à remercier toutes les personnes qui ont contribué à cette réalisation très appréciée."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 23.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :